

DECISION DU PRESIDENT n° 2023-739

Objet : Patrimoine - Consultation pour l'achat de matériel pour la rénovation des bardages et isolation de 3 chalets du Domaine de Champos de Saint Donat sur l'Herbasse

Le Président de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo

Vu l'arrêté inter 07-21-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2020-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Considérant la nécessité d'améliorer l'esthétique et l'isolation des 3 chalets ;

Considérant la consultation aux entreprises réalisées en date du dernier trimestre 2023 ;

Considérant qu'une analyse des candidatures et des offres a été effectuée en prenant en compte les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation ;

Considérant le rapport d'analyse technique et financière des offres reçues ;

Considérant que l'offre de la société CHAMBOST est économiquement la plus avantageuse et répond aux attentes de la collectivité ;

Considérant que les crédits sont inscrits au budget ;

DECIDE

Article 1 - De conclure et signer un contrat de fourniture à la société CHAMBOST – situé au BP 254 ZI Romans – 26106 ROMANS SUR ISERE Cedex, pour un montant de 14 902.67 € HT soit 17 883.20 € TTC, afin de livrer le matériel nécessaire au bardage et isolation de 3 chalets ;

Article 2 - De signer toutes les pièces afférentes à cette consultation ;

Article 3 - Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au comptable public, publiée sur le site internet Arche Agglo et notifiée à la société CHAMBOST ;

Article 4 - La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.